

Assurance-chômage—Loi

Permettez-moi de dire ceci au sujet de ces Canadiens qui sont presque un million à être au chômage; nous voulons aider ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi après avoir fait un effort honnête mais nous ne voulons pas d'un programme qui encourage ceux qui refusent de travailler ou qui ne veulent pas prendre les postes vacants. Nous ne voulons pas encourager les chômeurs en accordant des prestations qui ne sont pas justifiées ou qui ne sont pas dans l'intérêt de la nation, chômeurs y compris.

Je voudrais ajouter une ou deux choses au sujet de ce bill et de la loi qu'il propose de modifier. Au cours des dernières années, on a apporté plusieurs modifications au programme d'assurance-chômage, ce qui a créé une grande confusion chez les prestataires. Je pense en particulier au minimum de 20 heures de travail par semaine pour avoir droit aux prestations, minimum qui, dans certaines régions, est de 10 ou 14 heures. Cela a causé de graves difficultés et semé la confusion chez les chômeurs et je sais que la question de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage constitue une préoccupation quotidienne. Des centaines d'électeurs cherchent à se renseigner sur les conditions d'admission aux prestations et non seulement les prestataires mais aussi les agents qui administrent le programme d'assurance-chômage s'y retrouvent mal.

Nous ne devons apporter des changements qu'avec beaucoup de circonspection à cause des retentissements qu'ils ont sur les personnes qui se retrouvent en chômage de temps à autre. Le minimum de vingt heures de travail par semaine me paraissait une exigence pénible et rigoureuse pour mon coin de la région de l'Atlantique où les gens sont victimes de chômage périodique et saisonnier.

Cette exigence défavorise, entre autres, les travailleurs maritimes, notamment ceux qui chargent et déchargent les navires dans le port de Halifax, le long de la côte est et ailleurs au Canada. Il est normal et courant pour ces travailleurs d'avoir à se tenir en disponibilité. S'ils n'attendaient pas ainsi qu'il y ait du travail, tout le réseau de transport maritime s'effondrerait. S'ils se cherchaient du travail régulier ailleurs et n'étaient pas libres pour travailler périodiquement sur les quais dans les régions côtières du Canada, le transport maritime serait paralysé. Ces travailleurs rendent un service essentiel à tous les Canadiens et, pourtant, c'est le genre d'emploi où il peut être difficile de travailler vingt heures dans une semaine. La plupart ne peuvent pas ajouter les prestations d'assurance-chômage à ce qu'ils gagnent comme travailleurs maritimes à cause de ce critère d'admissibilité.

Je signale qu'avant l'application de cette exigence, de nombreux travailleurs maritimes travaillaient à leur métier en périodes de chômage, surtout durant la saison de navigation hivernale sur la côte est, quand il n'y avait pas de travail du tout ou pour un temps limité, et l'assurance-chômage était pour eux un revenu d'appoint. Le minimum de vingt heures de travail par semaine a fait beaucoup de tort à ce groupe de

travailleurs. Certes, leur revenu annuel était assez élevé, mais ils se retrouvaient sans aucun revenu quand il n'y avait pas de travail.

Dans ses observations au sujet du projet de loi, le ministre nous a dit proposer ici que le travailleur qui gagne soit le cinquième du maximum des gains hebdomadaires assurables, ou qui travaille 15 heures par semaine, pourra être assuré, et ce, à compter du 1^{er} janvier 1981. Je me réjouis de cette mesure législative qui accomplit beaucoup pour améliorer le sort des travailleurs maritimes.

Il y a peut-être lieu de mentionner ici que ce changement n'ira pas sans coûter très cher. Il touchera, semble-t-il, quelque 300,000 travailleurs canadiens et représentera des frais supplémentaires de près de 100 millions de dollars. C'est dire que pareil élargissement des prestations coûte vraiment très cher. Mais à mon avis, il s'imposait, et j'espère que le ministre respectera sa promesse soit d'assurer ces avantages à un plus grand nombre de travailleurs en réduisant les exigences à 15 heures de travail par semaine, ou au cinquième des gains assurables. Ainsi, non seulement les travailleurs maritimes mais d'autres groupes dans le besoin pourront en bénéficier. Je songe ici en particulier aux remplaçants dans l'enseignement, qui souvent attendent longtemps avant de se trouver du travail, et qui, même quand ils travaillent pendant des semaines, n'atteignent pas les 20 heures requises, alors que leurs revenus sont assez élevés, même avec une semaine de travail plus courte, pour leur donner droit aux prestations d'assurance-chômage. Nous accueillons ces changements avec bonheur de même que ceux qui sont proposés dans le bill C-3 qui tend à modifier la loi de l'assurance-chômage.

J'ajouterai qu'en général, nous nous soucions de la situation des chômeurs canadiens. Nous accueillons tout changement susceptible d'aider ceux qui en ont le plus urgent besoin, mais nous ne voulons pas que le régime d'assurance-chômage permette les abus dont nous avons été témoins dans le passé. La seule solution au problème est celle que le dernier gouvernement, l'administration des progressistes conservateurs, a proposée après avoir effectué une étude de la loi de l'assurance-chômage afin de corriger ces abus tout en accordant aux chômeurs des prestations raisonnables que le pays serait en mesure de financer. Nous serions heureux que cette réforme se poursuive et qu'elle produise un régime apte à aider ceux qui ont besoin d'aide sans inciter ceux qui n'en ont pas besoin à demeurer chômeurs à simple fin de toucher des prestations. Je termine donc sur cette note, en disant que nous applaudirons aux changements qui aideront les chômeurs, mais que nous reconnaissons qu'il est nécessaire de modifier la loi pour éviter les abus. Je vous remercie.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?